



REPUBLIQUE FRANCAISE – DEPARTEMENT DU HAUT-RHIN
COMMUNE DE PETIT-LANDAU

Arrondissement de Mulhouse – Canton de Rixheim
Mairie - Maison villageoise - 3 rue Séger 68490 PETIT-LANDAU
Tél. 03.89.48.37.15 – Fax 03.89.48.49.99 – courriel : mairie@petit-landau.fr

CT/NN

ARRÊTÉ de circulation rue de l'Eglise
Travaux enfouissement réseau électrique
N°2026.027.G

Le Maire de la commune de Petit-Landau,

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 2212-2 et L 2213-1 ;

VU le Code de la route ;

VU la demande de l'entreprise SOBECA, 7 rue Gutenberg 68190 ENSISHEIM, du 15/09/2026 pour les travaux d'enfouissement de réseau électrique rue de l'Eglise ;

VU l'intérêt général ;

Considérant qu'il y a lieu de réglementer la circulation et le stationnement dans un but de sécurité publique ;

ARRÊTE :

Article 1. La **circulation** des véhicules sera **interdite** rue de l'Eglise (de l'intersection avec la rue Séger, jusqu'à l'intersection avec la rue de Louhans) du **lundi 5 octobre 2026** au **jeudi 31 décembre 2026** conformément à l'annexe 1 du présent arrêté sauf pour les véhicules de service (chantier, enlèvement ordures ménagères livraisons), de secours et pour l'accès des riverains à leur propriété

Article 2. Pour les véhicules autorisés à circuler, la **vitesse sera limitée à 30 km/h** et se fera sur une seule voie par alternat manuel sur ce même périmètre et conformément à l'annexe 1 du présent arrêté.

Article 2. Le stationnement de tous les véhicules est interdit rue de l'Eglise (de l'intersection avec la rue Séger, jusqu'à l'intersection avec la rue de Louhans) du **lundi 5 octobre 2026** au **jeudi 31 décembre 2026** sur ce même périmètre et conformément à l'annexe 1 du présent arrêté.

Article 3. Toute signalisation nécessaire destinée à attirer l'attention, de jour comme de nuit, des usagers de la voie publique, devra être apposée le pétitionnaire ou l'entreprise en charge des travaux.

Article 4. Le secrétaire de Mairie, la Brigade de Gendarmerie et la Brigade Verte sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Article 5. Ampliation du présent arrêté sera notifiée :

- Au pétitionnaire : SOBECA, 7 rue Gutenberg, Ensisheim,
- Au service technique de la Commune de Petit-Landau,
- A la Brigade de Gendarmerie d'Ottmarsheim,
- A la Brigade Verte,
- Affichage.

Petit-Landau, le 19 septembre 2026.

Le Maire



Carole TALLEUX

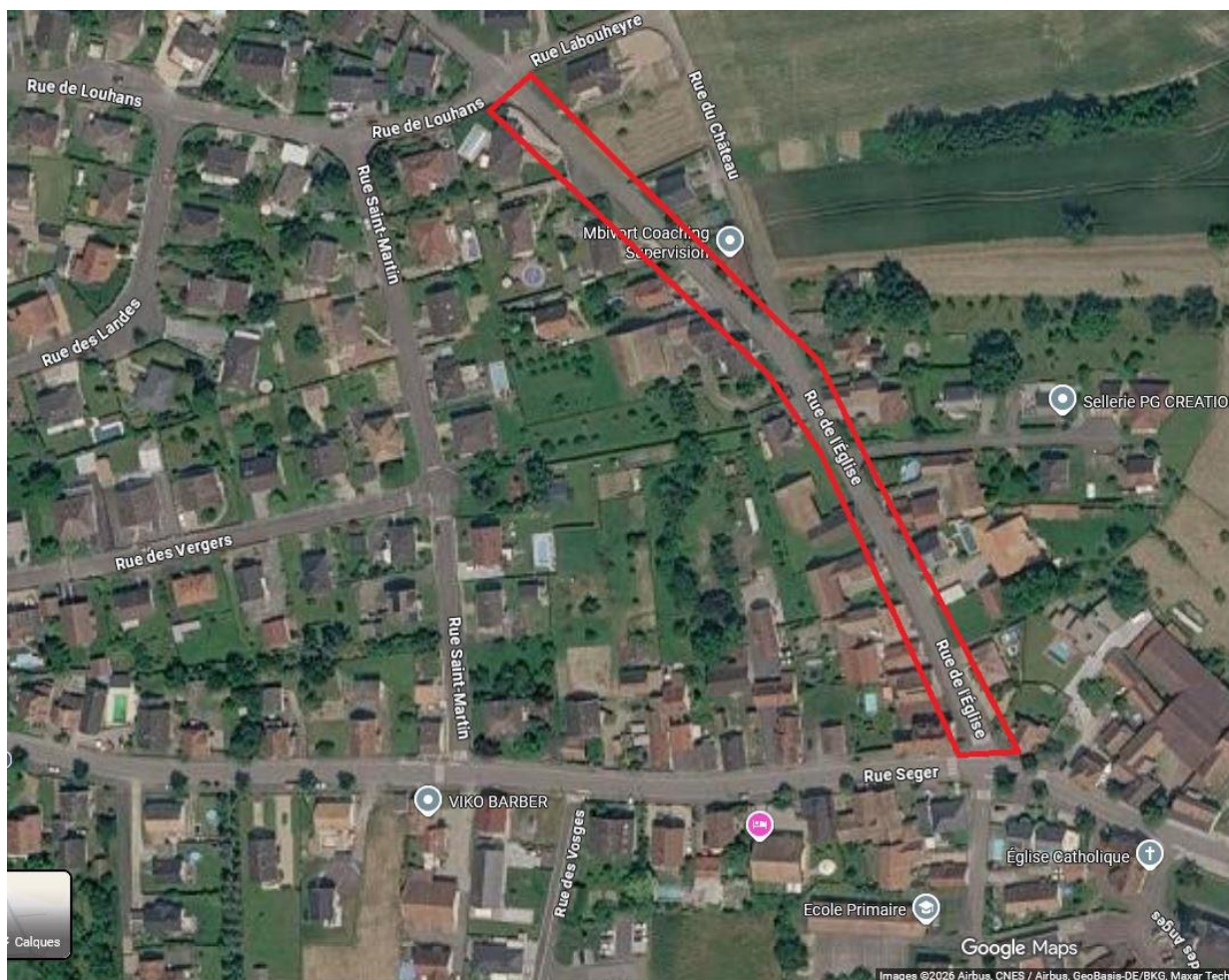


REPUBLIQUE FRANCAISE – DEPARTEMENT DU HAUT-RHIN
COMMUNE DE PETIT-LANDAU

Arrondissement de Mulhouse – Canton de Rixheim
Mairie - Maison villageoise - 3 rue Séger 68490 PETIT-LANDAU
Tél. 03.89.48.37.15 – Fax 03.89.48.49.99 – courriel : mairie@petit-landau.fr

ARRÊTÉ N°2026.027.G

Annexe n°1



 Zone concernée par les dispositions de l'arrêté 2026.027.G